Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 001-250102365-20221004-D2022049B-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 octobre 2022
Convocation en date du 28 septembre 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

N° D2022049
Objet : Tarifs et contributions 2023

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	23
Contre	0
Abstention	1

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BOUVARD – Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY –
CCMP : Josiane BOUVIER
3CM : Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacque BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
Excusés remplacés par le suppléant :
Excusés ayant donnés procuration :
CA3B : Patrick BAVOUX pouvoir Jean Luc ROUX
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Hélène BROUSSE – Jean François JANNET pouvoir à Yves CRISTIN
CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Andrée RACCURT – Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER
Excusés :
CA3B : Bernard BIENVENU - Benjamin RAQUIN
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CA3B : Jonathan GINDRE – Thierry PALLEGOIX
CCPA : Bernard GUERS – Frédéric TOSEL
CCD : Sonia PERI
3CM : Philippe FAVROT
HBA : Alain AUBOEUF

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 001-250102365-20221004-D2022049B-DE

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose :

Les tarifs proposés en annexe pour l'année 2023, tiennent compte :

- De l'augmentation prévue des charges à caractère général notamment du fait de la situation économique (hausse de l'inflation et augmentation du coût de l'énergie) et de la prise en compte sur une année pleine de l'avenant n°17 au marché de conception-réalisation-exploitation pour Ovade qui entraîne une augmentation du Gros Entretien Renouvellement (GER) : hors TGAP la hausse des charges à caractère général est estimée à 11% par rapport au BP 2022 soit environ + 900K€ dont 600K€ liés au contrat Ovade.
- De l'augmentation prévue des charges de personnel compte-tenu des recrutements réalisés au cours de l'exercice 2022 et de la prise en compte sur une année pleine des mesures décidées par l'Etat (+ 200K€ par rapport au BP 2022).
- De l'augmentation de la TGAP qui passe de 45€ à 52€ la tonne pour les déchets susceptibles de produire du biogaz et de 58€ à 61€ la tonne pour les autres.
- Des prix du marché concernant l'amiante et les déchets verts
- De la prévision de diminution des tonnages notamment des ordures ménagères et des déchets verts qui entraine une baisse des recettes
- Des investissements programmés sur les prochaines années

Concernant la contribution à l'habitant et conformément à la prospective financière qui a été présentée lors du séminaire du 22 juin, il vous est proposé de l'augmenter de 1€ et de porter la contribution à l'habitant à **13.80€** pour l'année 2023.

Concernant le tarif à la tonne entrante d'ordures ménagères, compte-tenu de l'évolution du coût de la vie (+6.08% entre juillet 2021 et juillet 2022) de porter le tarif à **114.92€** par tonne **hors TGAP et hors TVA** (le tarif était de 108.33€ en 2022). A titre d'exemple, avec un taux d'enfouissement de 50%, le tarif à la tonne TGAP comprise sera de 140.92€ hors TVA en 2023.

Les tarifs à la tonne entrante pour les autres déchets, sont indiqués en annexe et subissent la hausse liée à l'augmentation du coût de la vie à l'exception du tarif de l'amiante pour lequel il vous est proposé une hausse d'un peu moins de 16% pour se rapprocher du coût de traitement et du tarif des déchets verts pour lequel il vous est proposé un tarif à 30€ la tonne (au lieu de 42.70€ ces dernières années) pour correspondre au prix constaté du marché.

Ces tarifs s'appliquent sur l'intégralité de la benne, en effet d'un point de vue technique et administratif il est impossible d'appliquer des tarifs différents à des portions de bennes.

Les tarifs concernant les déchets non-conformes seront soumis à délibération lors du comité syndical du 6 décembre 2022.

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 23 voix POUR et 1 ABSTENTION M. Frédéric MONGHAL,

APPROUVE les contributions et tarifs proposés.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

SIMANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 001-250102365-20221004-D2022049B-DE

ANNEXE DELIBERATION D2022049

TVA 10%	TARIF HT / TONNE HORS TGAP	TGAP	TARIF TGAP INCLUSE
DECHETS USINE OVADE			
OMR EPCI	114,92 €	52,00 €*	140,92 €
OMR dépannage syndicats de traitements voisins (Ovade)	181,93 €	52,00 €*	207,92 €
OMR ASSIMILEES OVADE	132,03 €	52,00 €*	158,03 €

** Tarifs : TGAP appliquée en fonction du taux d'enfouissement - Tarif indiqué avec un taux d'enfouissement estimé à 50%. Soit 50% hors TGAP et 50% avec TGAP*

DECHETS CASIERS			
OMR dépannage syndicats de traitements voisins (Casier)	155,93 €	52,00 €	207,93 €
ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE	117,18 €	52,00 €	169,18 €
OMR ASSIMILEES ENFOUIES	117,18 €	52,00 €	169,18 €
BOUES CASIER	117,18 €	52,00 €	169,18 €
DAE TRIES	117,18 €	52,00 € ou 61,00 €**	169,18 € ou 178,18 €
REFUS DE TRI	117,18 €	52,00 €	169,18 €
MACHEFERS	117,18 €	0,00€ ou 58,00€**	118.18 € ou 178.18€
AMIANTE CIMENT	220,00 €	Non soumis	220,00 €
DECHETS INERTES STOCKAGE DE CLASSE 3	6,36 €	Non soumis	6,36 €
PLATRE	120,18 €	Non soumis	120,18 €
PVC	99,35 €	Non soumis	99,35 €

*** conformément à l'arrêté du 28/12/2017 relatif à la TGAP*

COMPOSTERIE (TVA 10 %)	TARIF HT / TONNE
DECHETS VERTS ET MATIERES STERCORAIRES	30,00 €
VENTE DE PRODUITS à la tonne	
COMPOST MAILLE 10 (hors EPCI adhérents et communes du territoire	36,65 €
COMPOST MAILLE 10 EPCI adhérents et communes du territoire	25,14 €
COMPOST MAILLE 30	28,75 €
REFUS DE CRIBLAGE	3,45 €
TARIFS DEGRESSIFS VENTE DE PRODUITS	
COMPOST maille 10 à partir de 50 tonnes (et jusqu'à 500)	25,14 €
COMPOST maille 30 (plus de 200 tonnes)	5,89 €